ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 27/02/2008 d'une Publication au BOAMP

http://boamp.journal-officiel.gouv.fr

Avis de marché

Département de publication : 75

Annonce No 08-50959

Fournitures- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ecole Ntale Supérieure d'architecture. Correspondant : M. le directeur, de Paris la Villette 144 avenue de Flandre, 75019 Paris, tél. : 01-44-65-23-00, adresse internet : http://www.paris-lavillette.archi.fr.

Objet du marché : fournitures de consommables informatiques.

Lieu d'exécution : 144 avenue de Flandre, 75019 Paris.

Lieu de livraison : 9 Rue Barbanègre - entrée fournisseurs, 75019 Paris.

Caractéristiques principales :

accord cadre selon articles 28 et 76 du CMP 2008

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 17 mars 2008, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements:

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 30217300-6-2008.

Renseignements complémentaires : www.paris-lavillette.archi.fr/marchespublics.htm.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

voir règlement de la consultation - article 6 mis en ligne sur le site ci-dessous.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 février 2008.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : ENSAPLV Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette.

Correspondant : patrick Bottier, 144 avenue de flandre, 75019 Paris, tél. : 01-40-05-56-44, courriel : patrick.bottier@paris-lavillette.archi.fr.